



Assemblée communale ordinaire

Lundi 3 juin 2024, à 20h15
Salle Gérard-Bregnard
(bâtiment des services communaux de Fontenais)

Ordre du jour

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 18 décembre 2023
2. Statuer sur les demandes de naturalisation de Emma Jenner et Ambre Jenner de nationalité française et domiciliées à Bressaucourt
3. Prendre connaissance et approuver le règlement relatif aux redevances communales sur la consommation d'électricité de la commune mixte de Fontenais
4. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2023 et voter les dépassements budgétaires
5. Informations communales
6. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1, peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.fontenais.ch Les demandes de compléments ou de rectifications concernant le procès-verbal pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Le règlement mentionné au point 3 est déposé publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale au secrétariat communal et sur le site Internet www.fontenais.ch où il peut être consulté. Les éventuelles oppositions dûment motivées et par écrit seront adressées durant le dépôt public au secrétariat communal.

Le résultat des comptes peut être consulté auprès de la recette communale ou sur le site internet www.fontenais.ch

Conseil communal